

## **CAP d'Avancement Mise au point de l'UNSA SJ**

Suite au communiqué de la CGT Services Judiciaires mettant en cause la probité des membres UNSa SJ de la CAP des greffiers en chef, nous souhaitons simplement faire une mise au point sur notre positionnement dans les commissions d'avancement de grades et de corps.

Depuis plus de 60 ans, le syndicat autonome, sans avoir besoin de la "bénédiction" de la CGT, a toujours défendu les intérêts de tous les fonctionnaires des greffes, en toute impartialité et intégrité. Nous ne sommes complices de personne et nous ne permettons pas, à qui que ce soit, d'accuser les membres de CAP de notre organisation de malhonnêteté !!!

Il est vrai, que faire reconnaître le mérite professionnel aux services judiciaires se trouve être de plus en plus difficile en raison :

- du peu de promotions offertes,
- du positionnement de la CGT, opposée par principe aux avancements au choix bien qu'elle s'en défende,
- du refus de cette organisation syndicale de prendre en compte la notation/évaluation, seul élément permettant

la reconnaissance professionnelle et le mérite. Elle ne s'interdit pas pour autant de siéger en CAP d'avancement en n'oubliant pas ses militants !!!

L'UNSA/SJ milite depuis de nombreuses années pour que la notion de mérite soit revue ainsi que les critères, chers à la CGT, qui nous semblent obsolètes.

Il est urgent et impératif de se référer uniquement aux critères statutaires ce qui permettra de prendre en compte les missions issues de nouveaux métiers (informatique, CLI, formation, gestion, assistants de prévention...). L'UNSA SJ revendique une reconnaissance du mérite effectif des agents valorisant ainsi la prise de responsabilité.

Cette position est combattue par nos "camarades de la CGT" qui n'ont cessé de refuser le changement.

Alors chers collègues :

OUI, l'UNSA/SJ se prononce pour qu'il y ait plus de promotions et d'avancements, seuls moyens d'évolution de notre pouvoir d'achat. Rappelons qu'il n'y a plus d'augmentation de la valeur du point d'indice depuis 3 ans ni de revalorisation statutaire depuis 9 ans.

OUI, l'UNSA/SJ se prononce pour la reconnaissance de nouveaux métiers émergents (informatique, CLI, formation, gestion, assistants de prévention...).

OUI, l'UNSA/SJ combattra l'archaïsme syndical qui sclérose le devenir de nos métiers.

OUI, l'UNSA/SJ est porteuse d'ambitions pour la profession par la reconnaissance de ses missions, ses métiers induisant de nouveaux statuts.

OUI, l'UNSA/SJ a signé l'accord sur la rénovation du dialogue social permettant à tous une promotion sociale.

Et NON, il n'y a ni magouille, ni complicité avec qui que ce soit, le mouvement autonome aux services judiciaires s'est construit seul, il n'a pas de leçon à recevoir d'un syndicat qui ne voit l'avenir de la profession que dans un rétroviseur !!!!!

Le Bureau National UNSA SJ